

DEMANDE DE RÉSERVATION D'UN LOCAL COMMUNAL

GRUPE 1 ET 2 - Partenariat Simple

Organisateur:
(nom de la société)

Personne responsable, à contacter par les services communaux pour établir l'état des lieux :

Nom:

Adresse:.....

Tél.privé:.....Tél.bureau:.....@:.....

Réservation :	
Genre de la manifestation:	
Bâtiment et localité :	
Salles(s) :	
Date(s) de la réservation :	
<i>aménagement et rangement inclus :</i>	
Horaires de la réservation :	
<i>aménagement et rangement inclus :</i>	

Information au public	
<i>Horaire d'ouverture de la manifestation au public : (heure exacte du début de la manifestation)</i>	
date: _____	Début _____ hrs - Fin _____ hrs
date: _____	Début : _____ hrs - Fin _____ hrs
<i>Information et réservation : Tél. : _____</i>	
<i>Personne responsable: _____</i>	

Autres autorisations :	oui	non	
tombola de salle - <i>la valeur des billets vendus par jour et par tirage à l'endroit de la manifestation ne doit pas dépasser 700 €</i>			date(s):
tombola gratuite sur billets d'entrée			Vente autorisée <i>un mois</i> avant la manifestation
perception d'un droit d'entrée			prix du billet d'entrée : _____ euros

Matériel sollicité (le matériel sera fourni en fonction des stocks disponibles sur place)			
matériel (genre) :	nombre	matériel (genre) :	nombre

Autre matériel et service(s) – voir au verso

Publication : Sauf avis contraire, toutes les manifestations seront publiées
 Je ne désire pas faire publier cette manifestation
Vous pouvez joindre des affiches ou tout autre support permettant une meilleure visibilité de la manifestation.

L'organisateur dispose du règlement d'utilisation du bâtiment et/ou du matériel pour lequel la réservation est sollicitée: oui non .
L'organisateur s'engage à respecter scrupuleusement toutes les dispositions du règlement concernant l'utilisation du bâtiment pour lequel la réservation est demandée par la présente.

Date : _____ Signature: _____

Renseignements supplémentaires (service des sociétés locales) - Tél : 50 12 51- 2072 - No Fax : 50 12 51 2000
Heures d'ouverture : lundi au vendredi de 8.30 à 11.30 et de 13.30 à 16.30 heures; mercredi nocturne jusqu'à 18.30 heures
Avant d'expédier une demande écrite, assurez-vous par téléphone de la disponibilité des locaux.

